



Paris, le 13 novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Mutuelle Générale met le digital au cœur de son accord sur la Qualité de Vie au Travail

Afin de poursuivre et d'accompagner sa transformation digitale, la Direction et les partenaires sociaux de La Mutuelle Générale ont signé un accord sur la Qualité de Vie au Travail. Cet accord réaffirme l'engagement de toute l'entreprise dans la transformation numérique et permet également des avancées significatives en matière d'égalité femme-homme et d'équilibre vie privée et vie professionnelle.

Une transformation digitale des RH en marche

Afin de placer le client au cœur de son activité et de renforcer sa compétitivité, La Mutuelle Générale a entrepris très tôt une importante transformation digitale dans tous les compartiments de l'entreprise.

Cette transformation s'est notamment traduite au plan des Ressources Humaines, par la mise en place de nouveaux modes de travail et de collaboration. En termes de formation, La Mutuelle Générale a mis à disposition des plateformes d'e-learning qui mettent les technologies digitales au service de la montée en compétences des salariés. Ces formations reprennent les méthodes les plus à la pointe avec par exemple des Moocs thématiques dédiée aux managers, ou encore des webconférences.

L'Université des Ventes, par exemple, a permis à 1200 commerciaux de suivre un parcours personnalisé par métier grâce à une palette d'outils pédagogiques à la fois digitaux, présentiels et de terrain. La Mutuelle Générale a également développé des outils collaboratifs comme par exemple un réseau social d'entreprise qui favorise le dialogue interne et le partage des connaissances.

Les innovations digitales au cœur du dialogue social et de la qualité de vie au travail

L'engagement de longue date de La Mutuelle Générale dans la transformation digitale a un impact fort sur l'organisation de l'entreprise et donc sur la nature des missions et sur les relations de travail. C'est pourquoi la Direction de La Mutuelle Générale a tenu à faire de ce thème un sujet structurant du dialogue social au sein de l'entreprise.

Elle vient donc de signer un accord sur la qualité de vie au travail, un des premiers du genre à intégrer le digital à ce niveau d'importance. Il traduit la bonne qualité du dialogue social au sein de La Mutuelle Générale, qui a choisi de traiter cette problématique avec ses organisations syndicales, les impliquant ainsi dans un projet structurant pour l'entreprise et ne se contentant pas de répondre aux obligations de la loi. Les accords sur la qualité de vie au travail nécessitent en effet un fort engagement de la direction, ainsi qu'une méthodologie rigoureuse de concertation avec tous les acteurs.

Fruit de six mois de travail, durant lesquelles les organisations syndicales ont été sensibilisées aux enjeux de la transformation digitale, cet accord a été négocié via un cycle de réunions ayant à la fois permis d'identifier toutes les opportunités mais aussi toutes les difficultés posées par l'intégration des NTIC dans les pratiques métier. L'accord a ainsi fait l'objet d'un consensus de la part des organisations syndicales qui ont pu faire des choix en connaissance de cause et imaginer des solutions novatrices.

L'accord formalise la volonté de La Mutuelle Générale de rester précurseur sur l'intégration de tous les bénéficiaires du digital. Il introduit également des mesures concrètes afin que cette intégration se fasse dans le respect des droits des salariés en garantissant un droit à la déconnexion.

Des actions de sensibilisation et des outils pour promouvoir le respect de la vie privée

Concrètement, ce droit à la déconnexion se traduira par une sensibilisation au paramétrage «ne pas déranger» le soir, les weekends ou pendant les congés sur les smartphones professionnels. Sur ces mêmes périodes, les emails envoyés par ou aux collaborateurs seront automatiquement accompagnés d'un bandeau invitant le destinataire à ne pas y répondre pendant ces laps de temps, sauf urgence ou situation exceptionnelle.

Des actions de sensibilisation et d'information sur la bonne utilisation des NTIC (mails, Skype, etc.) et outils associés seront également réalisées.

Un accord global pour la qualité de vie au travail

L'accord signé en juin 2016 renforce ou introduit également un ensemble de mesures concrètes pour l'égalité femmes-hommes, l'équilibre vie privée vie professionnelle et la qualité de vie au travail.

- Des horaires de réunion limités entre 9h et 18h sauf urgence ou situation exceptionnelle
- Le lancement d'une négociation sur le télétravail
- La signature d'une charte déontologique de non-discrimination femmes-hommes pour les acteurs internes et externes
- Un service d'assistance sociale accessible à tous les salariés
- Formation aux risques routiers pour les salariés effectuant plus de 20 000 kilomètres par an
- Des CESU pour les personnes rencontrant des difficultés de garde

A propos de La Mutuelle Générale

Acteur majeur de l'économie sociale, La Mutuelle Générale protège plus de 1,5 million de personnes. Partenaire des groupes La Poste et Orange depuis 70 ans, elle intervient sur le marché des particuliers et des entreprises, en santé et en prévoyance. Son expérience dans la gestion des régimes obligatoire comme complémentaire, lui confère une expertise globale des métiers de l'assurance santé. Au-delà du simple remboursement des frais médicaux, elle privilégie en particulier l'accompagnement personnalisé de ses adhérents par des services innovants s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment dans le domaine de la prévention en santé. Fidèle à ses valeurs mutualistes et n'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, La Mutuelle Générale dispose de la liberté nécessaire pour construire une stratégie sur le long terme au seul bénéfice de ses adhérents.
www.lamutuellegenerale.fr

Président : Patrick Sagon
Directeur Général : Stanislas Bressange

Contact Presse : Céline Vignolles – 01 40 78 34 35 – cvignolles@lamutuellegenerale.fr